



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

ACCOR CODEX G32

Remplace la version du xx/xx/xxxx

22/11/2012

FDS :815-126080-221112

Page 1 sur 7

1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

- Nom du produit : **ACCOR CODEX G32**

- Utilisation commerciale : Lubrifiant pour les industries agro-alimentaires (pour plus de détails, se reporter à la notice technique)

- Code(s) Produit(s): 12608x [x=0 à 9 en fonction de l'emballage]

- Fournisseur **ACCOR LUBRIFIANTS SA**

Adresse : 8 Rue du Mans - BP 30406 - 49304 CHOLET CEDEX

Téléphone : 02.41.75.26.70

Télécopie : 02.41.62.67.02

Contact e-mail : a.quemener@accor-lubrifiants.com

- N° d'appel d'urgence INRS / ORFILA : 01.45.42.59.59

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit ne contient aucune substance classée comme dangereuse pour la santé ou l'environnement dans des concentrations qui devraient être prises en compte au regard des ces directives EU

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Préparation :

Produit à base d'huiles blanches codex.

La teneur en HPA de l'huile minérale (méthode IP 346/80) est < 3 %

Composants dangereux : Aucun

4 - PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau :

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Les vêtements contaminés doivent être lavés avant réutilisation. Si l'irritation persiste, appeler un médecin.

Contact avec les yeux :

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation de l'oeil, consulter un médecin.

Inhalation :

Mettre la victime à l'air libre. Dégager toutes les arrivées d'air libre. En cas de malaise, consulter un médecin.

Ingestion :

NE PAS FAIRE VOMIR. Appeler immédiatement le service médical.

Instructions pour le médecin :

En cas d'incident, traiter symptomatiquement.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point éclair : > 160°C.

Moyen d'extinction approprié : Mousse, CO2, poudre.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau.

Dangers liés à l'exposition :

Des mesures suffisantes doivent être prises pour retenir l'eau utilisée pour l'extinction. Les eaux et les sols contaminés doivent être éliminés en conformité avec les réglementations locales.

Protections d'intervenants :

Comme pour tous les feux de produits chimiques, combinaison de protection contre les produits chimiques, gants adaptés, bottes et appareil respiratoire autonome.

Produits de combustion :

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes, etc....

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Le port des équipements de protection individuelle est obligatoire, se référer aux informations de la Section Protection Individuelle §8.

Les déversements de produits peuvent rendre les surfaces glissantes.

Précautions environnementales:

Empêcher la dispersion et l'écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières, à l'aide de sable, de terre ou d'autres barrières appropriées. Informer les autorités locales si cette situation ne peut être empêchée.

Méthodes de nettoyage :

Récupérer dans un récipient approprié, portant une indication claire, pour une élimination ou une récupération conforme aux réglementations.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Eviter les contacts répétés ou prolongés avec la peau. Lors de la manipulation de produits stockés dans des fûts, des chaussures ou bottes de sécurité ainsi qu'un équipement de manutention approprié doivent être utilisés.

Ne pas manger, boire ou fumer au poste de travail.

Stockage :

Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré. Utiliser des récipients correctement étiquetés et susceptibles d'être hermétiquement fermés. Conserver à l'écart des rayons solaires, sources de chaleur et oxydants puissants.

Températures de stockage recommandées : 5 à 40°C.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition : Pas déterminée.

Protection respiratoire : Non requis normalement.

Protection des mains : Gants imperméables et résistants aux hydrocarbures.

Protection des yeux : Lunettes en cas de risque de projections.

ACCOR CODEX G32

Remplace la version du xx/xx/xxxx

FDS :815-126080-221112

22/11/2012

Page 4 sur 7

Protection de la peau et du corps : Selon nécessité, écran facial, bottes et vêtements imperméables aux hydrocarbures, chaussures de sécurité (manipulation de fûts).

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : Liquide

Couleur : Clair transparent

Odeur : Caractéristique

Valeur du pH : Non applicable.

Point éclair : > 190°C

Point d'ébullition : > 230°C

Température d'auto inflammation : > 250°C (ASTM E-659).

Caractéristiques d'explosivité : Non concerné.

Pression de vapeur : Négligeable aux températures usuelles de stockage.

Masse volumique : Non déterminé.

Densité relative (Kg/dm³) : environ 0,855 kg/dm³

Viscosité : 32 Centistokes (40 °C)

Solubilité dans l'eau : Insoluble, non miscible.

Solubilité dans les solvants organiques : Soluble dans un grand nombre de solvants usuels.

Autres données : Aucune

Les données ci-dessus représentent des valeurs types et ne constituent pas une spécification.

10 - STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : Produit stable aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi.

Conditions à éviter : La chaleur, les étincelles, les points d'ignition, les flammes ...

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux : La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes, etc ... et des suies.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Base d'évaluation :

Les données toxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. Les renseignements fournis sont basés sur la connaissance des composants et la toxicologie de produits similaires.

Toxicité orale aiguë : DL50 considérée > 2000 mg/kg

Toxicité dermale aiguë : DL50 considérée > 2000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Considéré comme non dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

Irritation/corrosion aiguë des yeux : Probablement légèrement irritant.

Irritation/corrosion aiguë de la peau : Probablement légèrement irritant.

Sensibilisation cutanée aiguë : Non déterminé.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Base d'évaluation :

Les données toxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. Les renseignements fournis sont basés sur la connaissance des composants et la toxicologie de produits similaires.

Toxicité aiguë pour les daphnies : Non déterminé

Toxicité aiguë pour les bactéries : Non déterminé

Toxicité aiguë pour les algues : Non déterminé

Toxicité aiguë pour les poissons : Non déterminé

Mobilité : Semi solide dans la plupart des conditions dans l'environnement, donc en général, peu mobile au sol. Insoluble, le produit flotte sur l'eau.

Biodégradabilité : Absence de données expérimentales sur le produit fini.

Bioaccumulation : Contient des composants potentiellement bio-accumulables.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets des résidus / produit non utilisés :

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec les déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver la (les) étiquettes sur le récipient. L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possibilité de prescriptions locales relatives à l'élimination, le concernant. Remettre à un éliminateur agréé. En accord avec les réglementations locales et nationales.

La classification des déchets est toujours de la responsabilité de l'utilisateur final.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

ADR/RID	Non réglementé.
ICAO	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.

14.2 Désignation correcte de l'ONU pour le transport

ADR/RID	Non réglementé.
ICAO	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.

14.3 Catégorie(s) de danger pour le transport

ADR/RID	Non réglementé.
ICAO	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID	Non réglementé.
ICAO	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.

14.5 Dangers environnementaux

ADR/RID	Non applicable.
ICAO	Non applicable.
IMDG	Non applicable.

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Revoir les exigences de classification avant d'expédier ces substances à des températures élevées.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol 73/78 et du code IBC

Pas déterminé.

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Réglementation communautaire :

Classification : aucune classification requise

Réglementation française :

Code Sécurité sociale : Art. L.461-6, art. D.461-1, annexe A, n° 601.

Tableau(x) des maladies professionnelles : N° 36

Code du Travail : Art. R.241-50, arrêté du 11.07.77.

16 - AUTRES INFORMATIONS



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

ACCOR CODEX G32

Remplace la version du xx/xx/xxxx

FDS :815-126080-221112

22/11/2012

Page 7 sur 7

Classifications [CLP/SGH] utilisées dans ce document:

Phrases de risques H utilisées dans ce document :

Indicateurs de Révision

Section 2 à 16: révision globale (Reach 453/2010)

Modifications: 05 novembre 2012

Étant donné que les conditions ou méthodes d'utilisation se situent hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et rejetons expressément toute responsabilité pour toute utilisation de ce produit. Les informations contenues dans la présente sont considérées comme vraies et fiables, mais toutes les déclarations ou suggestions sont faites sans garantie, expresse ou tacite, concernant l'exactitude des informations, les dangers afférents à l'utilisation du produit ou les résultats pouvant être obtenus d'une utilisation de celui-ci. Le respect de toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables est laissé à la responsabilité de l'utilisateur.